

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 26 juin 2012, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Réjean Vaudry, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Madame Lise Lalonde, conseillère

EST ABSENT : Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 6772-06-2012
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Octroi de contrat pour la fourniture et livraison de pierre concassée dans le cadre des travaux du programme d'amélioration des chemins municipaux
4. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement adjoint saisonnier
5. Lettre d'entente avec le syndicat
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6773-06-2012
**OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIERRE
CONCASSÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION
DES CHEMINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié un appel d'offres pour la fourniture et livraison de pierre concassée dans le cadre des travaux du programme d'amélioration des chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs ont déposé leur soumission le 26 juin 2012, lesquelles se détaillent comme suit :

FOURNISSEUR	OPTION A MONTANT TOTAL SOUMISSIONNÉ (TAXES INCLUSES)	OPTION B MONTANT TOTAL SOUMISSIONNÉ (TAXES INCLUSES)	OPTION C MONTANT TOTAL SOUMISSIONNÉ (TAXES INCLUSES)
Excavation R.B.Gauthier Inc.	103 546.49 \$	130 416.14 \$	117 688.41 \$
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	111 956.91 \$	158 268.84 \$	136 331.61 \$
Location Jean Miller	109 226.25 \$	147 455.44 \$	129 346.88 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Excavation R.B. Gauthier Inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par la Municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'OCTROYER à Excavation R.B. Gauthier Inc. le contrat pour la fourniture et livraison de pierre concassée dans le cadre des travaux du programme d'amélioration des chemins municipaux, le tout conformément à son offre déposée le 26 juin 2012 et aux conditions édictées au devis portant le numéro 7210-00-166 (TP-2012) pour l'option C, soit une partie du matériel livré au coût unitaire de 11.94 \$ la tonne métrique plus taxes et une partie non livrée au coût unitaire de 9.48 \$ la tonne métrique plus taxes, pour un total maximum de 102 360 \$ plus taxes pour un grand total de 117 688.41 \$ toutes taxes incluses. La présente résolution, de même que les documents d'appel d'offres constituent le contrat entre les parties. Les quantités requises seront précisées lors de l'émission des bons de commande et des certificats de crédits disponibles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6774-06-2012 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT ADJOINT SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire d'embaucher une personne supplémentaire pour une période de huit semaines pour effectuer des inspections et patrouilles du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Généreux, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement recommande l'embauche de Noémie Lemay.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'EMBAUCHER Noémie Lemay au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint saisonnier pour une période de huit semaines à partir du 28 juin 2012.

Le salaire et les conditions de travail de l'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint saisonnier sont fixés conformément à la convention collective.

D'ÉTABLIR les différentes fonctions et responsabilités légales assumées par Madame Lemay à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint comme suit :

Fonction	Référence légale
Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, art. 119
Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées	Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22
Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines	Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r. 1.3)

D'AUTORISER Madame Lemay, dans l'exercice de ses fonctions d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint, à délivrer tout constat d'infraction découlant des règlements municipaux et des lois relatives à ses fonctions et responsabilités ;

D'AFFECTER pour le paiement d'une partie des dépenses, un montant de 2 000\$ du surplus affecté « environnement ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Jacques Brisebois

RÉSOLUTION 6775-06-2012

SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT L'EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT ADJOINT SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est une saison occupée pour l'émission des permis au service de l'urbanisme et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette période accrue ne permet pas aux inspecteurs permanents au service de l'urbanisme et de l'environnement d'effectuer les inspections et patrouilles nécessaires du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite créer un poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint saisonnier pour une période de huit semaines ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de

Saint-Faustin-Lac-Carré (CSN) n'a pas d'objection à formuler cette entente.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer la lettre d'entente numéro 34 pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement adjoint saisonnier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 6776-06-2012
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde de lever la présente séance spéciale à 19h35.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

(S) PIERRE POIRIER

Pierre Poirier
Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS

Jacques Brisebois
Directeur général